

De l'année octob. an mil huit cent quinze, à huit heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jacques François Long  
 âgé de vingt sept ans, né à la Garde département  
 du bras le bras du mois de Décembre mil  
 sept cent quatre vingt sept domicilié à la Garde département  
 d'Evreux fils Magnien de sud Alexis Tranchard et son  
 épouse domicilié à la Garde département  
 de la Garde et de Marie Madeleine née piteuse et Constantine

Et de Marie Solange Marie Anne âgée de vingt trois ans, née à la Garde département d'Evreux le dix neuf du mois de Juin mil sept cent quatre vingt deux domiciliée à la Garde département d'Evreux fille Magnier de Jacques Bernard Magnier domicilié à la Garde département d'Evreux et de Marie Madeleine née piteuse et Constantine d'Antoine Paul

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous les premiers et huit ecclésiastiques devant lesquels se sont réunis les deux époux et leurs parents et amis, conformément au dit Mariage.

Il est extrait d'acte de David Alexis Long père du futur Gendre

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Solange Marie Anne âgée de vingt trois ans, née à la Garde département d'Evreux le dix neuf du mois de Juin mil sept cent quatre vingt deux domiciliée à la Garde département d'Evreux fille Magnier de Jacques Bernard Magnier domicilié à la Garde département d'Evreux et de Marie Madeleine née piteuse et Constantine d'Antoine Paul et l'autre Joseph François Long âgé de vingt sept ans, né à la Garde département d'Evreux le dix neuf du mois de Juin mil sept cent quatre vingt deux domicilié à la Garde département d'Evreux fils Magnien de sud Alexis Tranchard et son épouse domicilié à la Garde département d'Evreux

Après quoi, moi Maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les deux parties et par moi Officier public.

N.º 9 Long

Charles Magnier, Notaire, et autres



De l'année octob. an mil huit cent quinze, à deux heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Catelle  
 N.º 10 âgé de vingt deux ans, né à la Garde département  
 d'Evreux le vingt deux du mois de Juin mil  
 sept cent quatre vingt deux domicilié à la Garde département  
 d'Evreux fils Magnier de sud Alexis Tranchard et son  
 épouse domicilié à la Garde département  
 d'Evreux et de Marie Madeleine née piteuse et Constantine

Et de Marie Anne Marguerite âgée de vingt trois ans, née à la Garde département d'Evreux le dix neuf du mois de Juin mil sept cent quatre vingt deux domiciliée à la Garde département d'Evreux fille Magnier de Jacques Bernard Magnier domicilié à la Garde département d'Evreux et de Marie Madeleine née piteuse et Constantine d'Antoine Paul

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous les premiers et huit ecclésiastiques devant lesquels se sont réunis les deux époux et leurs parents et amis, conformément au dit Mariage. Il est extrait d'acte de David Alexis Long père du futur Gendre

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Anne Marguerite âgée de vingt trois ans, née à la Garde département d'Evreux le dix neuf du mois de Juin mil sept cent quatre vingt deux domiciliée à la Garde département d'Evreux fille Magnier de Jacques Bernard Magnier domicilié à la Garde département d'Evreux et de Marie Madeleine née piteuse et Constantine d'Antoine Paul et l'autre Joseph Catelle âgé de vingt deux ans, né à la Garde département d'Evreux le vingt deux du mois de Juin mil sept cent quatre vingt deux domicilié à la Garde département d'Evreux fils Magnier de sud Alexis Tranchard et son épouse domicilié à la Garde département d'Evreux

Après quoi, moi Maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les deux parties et par moi Officier public.

Joseph Catelle, Notaire, et autres